Règlement du jeu Kdobijoux.com

Article 1 : Sociétés organisatrices

Les sociétés Bonsplansdunet EURL au capital de 2000 € sise 50 D rue Aristide Briand 77124 VILLENOY immatriculée au registre du commerce de MEAUX 491 416 582 ainsi que SECRET D'ETOILE SIRET 51299776800027 sise 18 rue de la Mèche à BRIONNE 27800 organisent un jeu gratuit du 5 septembre 2011 au 31 mars 2012 sur Kdobijoux.com.

Article 2: Personnes pouvant participer au jeu

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique domiciliée en France Métropolitaine disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille). Concernant les personnes mineures, Le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Une seule participation par inscrit est autorisée, (même nom, même adresse, même email). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site http://www.kdobijoux.com et de remplir le champ email sur la page d'accueil du jeu. Le joueur reçoit alors un email de validation avec un code secret. Il doit alors placer ce code secret sur la page de vérification, il sait alors immédiatement s'il a gagné un bijou fantaisie gratuit ou non. Si ce n'est pas le cas, il a la possibilité d'obtenir d'autres chances de participation en parrainant ses amis via le lien de parrainage qui lui est fourni. Un dernière chance est offerte au participant à la fin de l'opération par tirage au sort. 20 personnes parmi les participants seront tirées au sort à la fin du jeu par les sociétés organisatrices et recevront également un bijou gratuit.

Le jeu kdobijoux.com a une durée illimitée et se termine dès épuisement du stock de bijoux disponible à savoir 500 bijoux. Le tirage au sort des 20 personnes supplémentaires éligibles à recevoir un bijou gratuit sera effectué par les organisateurs du jeu dès que le stock de 500 bijoux est épuisé.

Article 4: Dotation

500 bijoux gratuits d'une valeur totale de 950 euros doit 1,90 € par bijou seront distribués aléatoirement grâce à un système d'instant gagnant. 20 bijoux supplémentaires seront distribués par tirage au sort final.

Article 5: Remise des lots

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale sous 5 semaines à l'adresse indiquée par le

gagnant sur son formulaire d'inscription.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des lots à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant ou d'un supplément de délai d'acheminement dû à des

grèves.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de la destruction totale ou

partielle des lots au cours du transport.

En outre, l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter

le gagnant.

Aucun courrier ou email ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Bonsplansdunet à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant le tirage seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Bonsplansdunet. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot

Article 6 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement a été déposé via <u>depotjeux.com</u> auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 29 Boulevard Jean Jaurès BP 42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : Bonsplansdunet EURL 50 D rue Aristide Briand 77124 VILLENOY. Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

Article 7 : Remboursement des frais de jeu

Le remboursement des frais de connexion liés à la participation au jeu s'effectue sur la base d'un forfait correspondant au coût de la connexion de 3 minutes de communication téléphonique locale TTC en heures creuses depuis un poste fixe, selon les tarifs France Telecom en vigueur (soit 0,15€

TTC au total équivalent à 3 minutes de connexion au prix de 0,11€ TTC la première minute et 0,02€

TTC/min pour les 2 minutes suivantes pour la France Métropolitaine).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de câble, ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

La demande de remboursement doit préciser obligatoirement le nom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant enregistrée sur le jeu ainsi que la date de la participation. A cette demande

doit être joint obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Les demandes de remboursement doivent être adressées à bonsplansdunet eurl 50 D rue aristide briand 77124 VILLENOY

Les participants peuvent également demander le remboursement des frais d'affranchissement (tarif

lent en vigueur) liés à la demande de remboursement de la connexion Internet. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 8 : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou

piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Bonsplansdunet décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète

Article 9 : Litiges et responsabilité

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité,

des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de

l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement,

les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenus responsable,

sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- · De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu :
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée :
- · Des problèmes d'acheminement:
- · Du fonctionnement de tout logiciel ;
- · Des conséquences de tout virus, boque informatique, anomalie, défaillance technique;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant au jeu ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou

indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du

jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout participant de prendre

toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur

son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, si pour

des raisons de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, l'opération devait être différée.

modifiée ou annulée.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de kdobijoux ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article 11 Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile Article XIII: Informatique et Libertés Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de bonsplansdunet et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à webmaster@bonsplansdunet.com

Article 12 : Droits de propriété

Droits de propriété littéraire et artistique Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu est strictement interdite. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 13: Droit d'accès aux informations nominatives

Toutes les informations que le candidat communique en remplissant le formulaire d'inscription au Site

sont destinées uniquement aux sociétés bonsplansdunet et secretdetoile, responsable du traitement, et resteront confidentielles. Il est entendu qu'en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat au jeu dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant. Pour l'exercer, le candidat doit adresser sa demande par écrit à : bonsplansdunet eurl 50 D rue Aristide Briand 77124 VILLENOY